



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

**Assemblée générale ordinaire**

**PROCÈS-VERBAL**

**2023-12-05**

**17h30- 18h30**

**CENTRE DES SCIENCES DE  
MONTRÉAL**

Salle Perspective 235° et Passerelle  
(2 rue de la Commune Ouest)

**VIDÉOCONFÉRENCE**

<b>RÉUNION ORGANISÉE PAR</b>	Pascal Gagné, V-P Administration et finances
<b>TYPE DE RÉUNION</b>	Régulière, inscrite au calendrier 2023 – mode hybride
<b>PRÉSIDENTE</b>	Anne Dorais, Présidente
<b>SECRÉTARIAT</b>	Lucie Boudreau, adjointe administrative
<b>MEMBRES</b>	Professionnelles et professionnels toutes accréditations – membres en règle
<b>INVITÉ·E·S</b>	Cynthia Bernardelli, conseillère principale en relations de travail, employée du SPPMM Catherine Cobuzzi, conseillère en relations de travail, employée du SPPMM André Huberdeau, président du conseil d'administration – Fondation pour l'alphabétisation Simon Telles, président d'assemblée Marie Bourque
<b>MEMBRES HONORAIRES INVITÉS</b>	Louis-Alain Ferron, Gisèle Jolin, Lise Langlais et Michel Vézina

## Rubriques à l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Avis de convocation et quorum. Validation.
3. Présidence de l'assemblée. Délégation.
4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.
5. Mot de la présidente.
6. Nomination de Marie Bourque à titre de membre honoraire. Adoption.
7. Modification aux Statuts et règlements – Avis de motion – Dépôt et adoption.
  - *Modification au quorum pour les assemblées générales ordinaire, statutaire, extraordinaire et d'unité d'accréditation.*

8. Élection au poste à la vice-présidence section 2 du SPPMM. Déroulement.
  - *Allocution des candidats (5 minutes)*
  - *Vote au scrutin secret en mode électronique*
9. Comité d'élection 2024. Nominations.
10. Comité de solidarité – remise du don à la Fondation pour l'alphabétisation.
11. Varia
12. Clôture

Assemblée convoquée le 20 novembre 2023

---

## 1. Ouverture de la rencontre

À 17h32, la présidente, Anne Dorais, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres en présentiel et à distance.

Elle présente à l'assemblée les personnes suivantes :

- Les membres de l'exécutif du SPPMM : Alain Ruel, vice-président *service aux membres*; Richard Riopel, vice-président par intérim *service aux membres*, Louis Rachiele, vice-président *service aux membres*; Pascal Gagné, vice-président *administration et finances*
- Me Simon Telles, président d'assemblée;
- Des membres du Bureau de direction présents en salle ou en virtuel;
- Les employées du Syndicat;
- Le personnel de la firme Digicast, laquelle nous accompagne pour permettre la tenue de cette assemblée en mode hybride.

## 2. Avis de convocation et quorum. Validation

L'avis de convocation a été transmis le 20 novembre 2023; il contenait toutes les informations requises selon les statuts et règlements. Le quorum requis doit représenter un minimum de 10% des membres en règle présents, sur place ou en virtuel. Le nombre requis pour cette assemblée est de 218 membres; le quorum est atteint avec 306 personnes, soit 66 en salle et 240 à distance.

## 3. Présidence de l'assemblée. Délégation.

Anne Dorais propose la nomination de Me Simon Telles, à titre de président d'assemblée; Pascal Gagné seconde la proposition. Il n'y a aucune demande de vote. *La proposition est donc adoptée à l'unanimité.*

Me Telles salue et remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée. Il s'assurera que les procédures d'assemblée seront respectées selon les règlements généraux du Syndicat et le Code Morin afin de faciliter les discussions.

## 4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.

Le président de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Il cède la parole à Pascal Gagné qui souhaite faire un ajout à l'ordre du jour; ce dernier suggère de mettre le sujet de la lettre d'entente 92-V-03 au point *Varia*. Le président d'assemblée demande un proposeur et un second pour l'ordre du jour avec l'ajout suggéré. Mme Nathalie Chapados propose et Mme Danielle Jean seconde. Aucun vote n'est demandé. *L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

## 5. Mot de la présidente.

Anne Dorais demande d'accueillir une des anciennes présidentes du Syndicat, Mme Gisèle Jolin et la remercie de sa présence. Elle adresse ensuite quelques mots sur l'importance de leur présence pour assurer la bonne marche des opérations du Syndicat et légitimer les décisions prises par l'assemblée générale; elle souligne le travail de l'équipe qui a fait le nécessaire pour mettre en place un mode d'accès plus simple pour se connecter à distance et enfin elle rappelle quels sont le rôle et les responsabilités d'un vice-président – service aux membres en vue de l'élection qui doit se dérouler afin de pourvoir à l'un de ces postes.

## **6. Nomination de Marie Bourque à titre de membre honoraire. Adoption.**

Anne Dorais propose la nomination de Marie Bourque et Monsieur (nom inaudible) seconde la proposition. Anne Dorais fait un bref historique du parcours de Marie Bourque au sein du Syndicat et souligne son grand dévouement auprès des membres et son expertise. Il n'y a aucune discussion et aucune demande de vote. *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **7. Modification aux Statuts et règlements – Avis de motion – Dépôt et adoption.**

Pascal Gagné mentionne que l'avis de motion a été transmis dans les délais avec l'avis de convocation et qu'il est soumis conformément aux articles 1.9 et 3.4.1 des statuts et règlements; il rappelle que cette modification fait suite à de nombreuses demandes et plusieurs discussions puisque l'impossibilité d'atteindre le quorum lors des assemblées affecte le bon fonctionnement des différentes instances (avis de motion ne pouvant être déposés, discutés et approuvés; élections ne pouvant être tenues; procès-verbaux ne pouvant être déposés et adoptés; etc.).

Il explique que la modification vise à changer le quorum pour les assemblées générales ordinaire, statutaire et extraordinaire apparaissant à l'article 3.2.2 aux membres présents minimum de 100 membres en règle au lieu de 10% des membres en règle, de même que pour le quorum des assemblées d'unité d'accréditation stipulé à l'article 3.3.3.1.

À titre informatif, il explique qu'il a regardé ce qui se fait ailleurs (Barreau de Montréal : membres présents / Ordre des dentistes : 50 membres / Ordre des pharmaciens : 50 membres / Pompiers : 35 membres / Ingénieurs d'Hydro-Québec : 50 membres).

Pascal Gagné propose la modification aux Statuts et règlements et Mme Sophie Pierrat appuie la proposition. Une demande de vote est faite dans la salle. Le président d'assemblée soumet donc la proposition au vote.

Avant d'annoncer le résultat du vote, le président d'assemblée soumet les questions formulées en ligne après le déclenchement de la procédure de vote.

- Mme Suzanne Dagher demande pourquoi ce n'est pas juste les membres présents qui a été choisi pour le quorum. Pascal Gagné répond que le chiffre de 100 personnes présentes est un nombre raisonnable et est assez représentatif de l'ensemble de nos membres ( $\pm 2800$ ) et qu'il était moins à l'aise avec seulement 35 ou 50 personnes pour représenter autant de membres.
- Mme Maëlle Plouganou demande combien de membres représente 10%. Pour l'assemblée de ce soir, ce nombre est de 218 personnes. Il varie évidemment en fonction du nombre total de membres en règle lors de chaque assemblée.

Le résultat est le suivant : 87% des membres ont voté en faveur de la proposition. *La proposition est donc adoptée à la majorité.*

Le président d'assemblée précise que le nouveau quorum est en vigueur dès maintenant et s'appliquera pour l'assemblée d'unité d'accréditation « Montréal » qui sera tenue ce soir.

## **8. Élection au poste à la vice-présidence section 2 du SPPMM. Déroulement.**

Le président d'assemblée explique brièvement le processus d'élection en faisant la lecture de quelques passages des règlements généraux. Toutes les étapes ont été respectées et deux (2) candidatures ont été reçues dans les délais prescrits. Il invite chaque candidat, MM. Emmanuel Blaise et Richard Riopel, à faire une allocution d'une durée maximale de cinq (5) minutes.

À la suite des discours, le président d'assemblée appelle les membres au vote. Il annonce que M. Richard Riopel est élu.

## **9. Comité d'élection 2024. Nominations.**

Pascal Gagné indique que ce comité est constitué de quatre (4) membres, dont un président et un secrétaire, mais il choisit de ne pas lire en quoi consiste le mandat du comité. Pascal Gagné propose de reconduire le mandat de l'actuelle présidente, Mme Clothilde-Béré Pelletier et du secrétaire, M. Guy Lacroix. Les personnes proposées acceptent la proposition de reconduction de mandat. M. Daniel Sierra seconde les deux (2) propositions.

Le vote est demandé sur la double proposition et le président d'assemblée déclenche le processus de vote. Il indique que, par la suite, les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature pour les deux (2) autres postes pourront le faire. En attendant le déploiement du vote, le président d'assemblée invite Mme Pelletier et M. Lacroix à venir s'adresser à l'assemblée.

Le président soumet une question formulée en ligne.

- Mme Karine-Myrgiani Jean-François demande s'il est possible de partager ce que fait ce comité. Le président fait la lecture du mandat du Comité d'élection.

Le libellé de la proposition de vote est affiché et le président d'assemblée demande aux membres de se prononcer sur celle-ci. Il annonce que 98% des membres ont voté en faveur de la proposition. *Mme Pelletier et M. Lacroix sont reconduits dans leur mandat à la majorité.*

Il reste deux (2) postes à pourvoir. Le président d'assemblée redemande aux gens en salle et en ligne si quelqu'un veut proposer sa candidature. M. Gabriel Banica propose son nom; il est secondé par M. Daniel Grecescu. Aucune discussion n'a lieu ni aucun vote n'est demandé. *M. Gabriel Banica est élu à l'unanimité.*

Comme il n'a aucune autre proposition de candidature, le président d'assemblée passe au point suivant.

## **10. Comité de solidarité – remise du don à la Fondation pour l'alphabétisation.**

Louis Rachiele prononce quelques mots au nom du Comité exécutif sur la contribution faite à l'organisme qui travaille à une cause qui tient à cœur aux membres. Pour la deuxième (2<sup>e</sup>) année consécutive, un don est remis à la Fondation pour l'alphabétisation dont le programme s'adresse aux enfants afin de leur permettre de réussir et d'aller de l'avant dans la vie en leur remettant un livre. Il invite Mme Caroline Varin, directrice générale, à venir nous adresser quelques mots. Elle explique l'importance de la littératie afin de prévenir le décrochage scolaire et la réussite éducative. Le programme « La lecture en cadeau » en est à sa 25<sup>e</sup> édition et vise à distribuer 175 000 livres à travers tout le Québec cette année; pour la région métropolitaine, grâce au don du SPPMM, une trentaine d'écoles additionnelles en bénéficieront. En réponse à une question en ligne, Pascal Gagné précise que c'est près de 20 000\$ qui ont été remis à la fondation.

## **11. Varia**

Le président d'assemblée cède la parole à Anne Dorais afin qu'elle fasse la présentation du sujet qui a été ajouté à ce point, soit la 92-V-03. Anne Dorais tenait à faire le point à la suite de la transmission d'un communiqué relativement à la décision rendue par l'arbitre qui n'a pas accueilli le grief du Syndicat. L'équipe syndicale accompagnée de son procureur, Me Chantal Poirier, évalue toutes les options que le Syndicat pourrait avoir dans les circonstances, mais elle ne peut donner plus de précisions puisque la réflexion n'est pas terminée. Une décision devra être prise rapidement à ce sujet puisqu'il y a des délais à respecter. Elle assure les membres que le Syndicat fera tout ce qui est possible dans la mesure où il y a une chance de succès et qu'ils seront tenus au courant des développements en temps et lieu.

À la suite d'une question formulée en ligne, le président d'assemblée demande à Anne Dorais de rappeler aux membres ce qu'est la 92-V-03. Anne Dorais indique qu'il y a plusieurs communiqués sur le site du Syndicat qui traite de ce sujet et invite les membres à lui consulter. Il s'agit donc d'une lettre d'entente très courte signée en 1992, à la suggestion de la Ville, pour compenser le régime de retraite pour toute perte éventuelle d'avantages découlant d'une loi, d'un règlement, etc.

## **12. Clôture**

Tous les points ayant été traités, le président d'assemblée invite la présidente, Anne Dorais, à prononcer le mot de clôture.

Mme Dorais informe l'assemblée que l'équipe syndicale est déjà en négociation pour 4 autres villes reconstituées, soit Dorval, Ville-Mont-Royal, Côte-St-Luc et Westmount et que le dossier pour Montréal est en préparation. L'année 2024 sera donc sous le thème de la négociation. Elle félicite Richard Riopel pour son élection et l'accueille officiellement au sein de l'équipe après un intérim de quelques mois; elle remercie également M. Emmanuel Blaise pour sa candidature et l'intérêt qu'il a manifesté pour les activités syndicales. Elle adresse également ses remerciements aux bénévoles, aux employés du Syndicat et à Pascal Gagné pour leur travail et leur présence ce soir afin qu'une telle soirée soit une réussite, de même qu'aux membres du Comité d'élection qui jouent un rôle crucial lorsque requis et enfin, elle invite les membres de l'accréditation « Montréal » à rester pour l'assemblée qui se tiendra immédiatement après la clôture de la présente assemblée afin d'y traiter, entre autres choses, du cahier de demandes syndicales.

Le président d'assemblée demande une proposition afin de clore l'assemblée. M. Gabriel Banica propose la clôture et il est secondé par Mme Josée Boudreau. Aucun vote n'est demandé. *La proposition est adoptée à l'unanimité et l'assemblée est officiellement terminée.*

À 18h35, tous les points ayant été traités, l'assemblée générale ordinaire est levée.

Adopté le \_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_  
Pascal Gagné  
Vice-président administration et finances

\_\_\_\_\_  
Anne Dorais  
Présidente



PROJET